

Auguste MAROTTE, Cat-Mong (Nghê-An) planteur de café

Hector Adolphe Auguste MAROTTTE

Né le 20 décembre 1867 à Épernay.

Fils d'Edmond Joseph Marotte et de Rosalie Valet.

Marié avec Anna Noveti (?) dont

— Lucien Albert (Berrouaghia, 14 octobre 1895-mpf 23 août 1915) : élève au collège du Protectorat à Hanoï. Engagé volontaire à Paris le 4 septembre 1914. Caporal du 7^e génie ;
— et ? (1899).

Remarié avec Marie Chevalier (décédée à Cat-Mong fin 1923 à l'âge de 55 ans), puis en août 1928, à Hanoï, avec Catherine Forton.

Employé de commerce à Paris.

Engagé pour cinq ans dans la Légion étrangère le 15 février 1886 (sous-intendance militaire). Algérie (1886), Tonkin (4 oct. 1886-15 janvier 1889), de nouveau en Algérie (1889-1890).

Au Congo (1891) : créateur de factoreries.

En Algérie : secrétaire de la commune mixte de l'Ouarsenis.

En Indochine (1899) : commis de résidence à Caû-Dô, à la résidence supérieure, à la résidence de Hung-hoa (1905), payeur à Yên-bay (1911), commis principal des Postes et télégraphes (1912), commis principal de 1^{re} classe à la Trésorerie générale à Hanoï (1913), préposé du Trésor à Thai-Nguyên (1913), puis à Vinh (1914).

Planteur de café.

Entrepreneur de transports à Vinh.

Permissionnaire minier au Laos.

Créancier de la [Société des Phosphates du Thanh-hoa](#).

[Boulanger à Hanoï](#).

Membre de l'Association des chasseurs du Tonkin (1911).

Chevalier du Dragon d'Annam (30 novembre 1912).

Membre de l'Amicale des anciens Tonkinois (1913).

Chevalier du mérite agricole (1923).

Président de l'[Amicale des anciens légionnaires](#) (ca 1932-12 novembre 1935).

Décédé à Hanoï, le 11 février 1941.

(*Bulletin administratif de l'Annam*, août 1921)

15 juillet 1921

Il est fait concession gratuite et provisoire à M. Marotte, planteur à Cat-Mong (Nghê-An), d'un terrain domanial d'une superficie approximative de vingt hectares, dix ares (20h. 10 a.) situé sur le territoire du village de Lang-Dong, sach de Nghia-Hung. huyén de Nghia-Dan, province de Nghê-an.

(*Bulletin administratif de l'Annam*, janvier 1922)

8 Novembre 1922

Des primes à l'Agriculture sont accordées, pour l'année 1922 aux planteurs ci-après :

Georges Ferey	Hatinh	450 \$
Bordet	Hatinh	350
Coudoux	Hatinh et Quang-Binh	350
Marotte	Nghéan	350
.....		
Total		3.000 \$

Ces primes seront mandatées aux noms des intéressés sur les crédits du Budget local de l'Annam exercice 1922, Chapitre £6 article 4 paragraphe 1.

MÉRITE AGRICOLE

(*Journal officiel de la République française*, 19 août 1923, p. 8270 s)
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 septembre 1923)

Grade de chevalier

105 Marotte (Hector-Adolphe-Auguste), planteur à Cat-Mong (Vinh) (Indochine).

(*Bulletin administratif de l'Annam*, juin 1923)

11 mai 1923

Il est fait concession gratuite et provisoire à M. Marotte, planteur à Cat-Mong-Vinh-d'un terrain domanial d'une superficie d'un hectare — 1 h. 00 a. 00 ca.— situé sur le territoire du village de Nghia-Hung, huyen de Nghia-Dan,Nghê-an près du Poste de la garde Indigène à 95 mètres du bâtiment occupé par le service forestier.

AVIS DE DÉCÈS

(*L'Avenir du Tonkin*, 21 décembre 1923)

M. Marotte Auguste, retraité de la Trésorerie de l'Indochine, planteur à Cat-Mong (Vinh),

Madame veuve Marotte, à Fromentières (Marne),

Madame et monsieur Letremble, adjoint à la résidence de Ha-Tinh, et leur fils Laurent Auguste ;

Les familles Chevallier Charles, Chevallier Marie, Chevallier Joseph. Chevallier Pierre et Bret, de Chambéry,

Mesdames veuves Colin, Bonneton et leurs enfants, de Rosny-sous-Bois ;

Les familles Marotte Nestor, Marotte Paul et madame veuve Sovet, née Marotte, de Givet et de Jemelle (Belgique) ont la très profonde douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame AUGUSTE MAROTTE

née Chevallier Marie

survenue dans sa 56^e année sur la plantation de Cat-Mong, près de Phu-Qui (Vinh), Annam, le 16 décembre courant.

Il ne sera pas envoyé de lettres particulières.

VINH

(*L'Avenir du Tonkin*, 7 janvier 1924)

Messe de requiem. — Dernièrement, en l'église de Vinh, a été célébrée une messe de *requiem* pour le repos de l'âme de madame Marotte, née Chevallier Marie, la très regrettée femme de M. Marotte, le sympathique retraité de la Trésorerie de l'Indochine, planteur à Cat-Mong, près Phu-Qui, enlevée le 16 décembre à l'affection des siens, en 24 heures, à la suite d'un accès pernicieux.

M. Marotte a été, à cette occasion, l'objet de nombreuses marques de sympathie, renouvelant celles qui lui avaient été apportées quelques jours auparavant lors de l'inhumation de Mme Marotte.

À toutes ces condoléances, nous joignons les nôtres, bien sincères et bien vives, à l'adresse de M. Marotte et de sa famille, de M^{me} et de M. Letremble, adjoint à Hatinh.

(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1924)

15 octobre 1924

Un secours de deux cents piastres (200 p. 00) est accordé à M. Marotte, colon à Vinh en vue de favoriser l'exploitation de sa concession agricole de Cat-Mông (Nghê-An).

Cette dépense est imputable au chapitre 27, article 4. paragraphe 1^{er} du Budget local de l'Annam, exercice 1924.

(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1925)

5 février 1925

M. A. Marotte, planteur à Vinh, est autorisé à mettre en circulation pour un service payant de transport de voyageurs et de marchandises une camionnette automobile dont les caractéristiques sont les suivantes :

Camionnette immatriculée , en Annam sous le n° 767-A

Marque Berliet Type Normande n° du châssis : 25-260-

Moteur n° 21.809-4. cylindres -Forcé 12 HP.

À l'*Officiel*
DEMANDES DE CONCESSIONS
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mai 1926)

M. Marotte, entrepreneur de transports à Vinh (Annam), demande la concession gratuite et provisoire d'un terrain de 10.000 m² à Thakhek (province de Cammon, Laos).

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 février 1927)

Concession. — Il est fait concession gratuite et provisoire à M. Marotte, retraité de la Trésorerie de l'Indochine, planteur à Cat Mong, près de Phu-Qui, et domicilié à Vinh, d'un terrain domanial inculte, d'un superficie approximative de deux cents quarante-et-un hectares cinquante ares, sis sur le territoire des villages de Dong-bai, cantons de Thai Thinh, de Lang-Truc et Lang-Dong, canton de Nghia-Hung, huyén de Nghia-Dan (Nghê-An).

La grande misère du Phu-Qui
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 19 février 1928)

Nous recevons de M. A. M. [Auguste Marotte], planteur dans la région de Phu-Qui, une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

Cher Monsieur,

Je viens de lire sur votre dernier-né : « la grande misère du Phu-Qui ». M. Walthert n'a pas exagéré et mieux, il n'a pas tout dit :

Vous connaissez la route Yen-Ly-Phu-Qui ; elle est très étroite en quelques-unes de ses parties et il est impossible d'y croiser sans danger une autre voiture, surtout une Pham-van-Phi !

Il y a de nombreux, trop nombreux virages, inutiles et dangereux parce que la brousse empêche toute visibilité. Ces virages, une fois disparus par redressement de la route, celle-ci serait moins longue de 7 ou 8 km. (Yen-Ly-Phu-Qui seulement !), d'où moins d'entretien ! Le raidillon très dur de Tram-Lui pourrait être évité en passant quelques mètres à gauche, sur l'emplacement des jeunes cafiers plantés par M. Walthert, d'où pente très douce. Le raidillon en question a été cause de plusieurs accidents mortels.

Nous demandons un délégué des résidences, ou même mieux un résident !

Eh oui ! Et pourquoi pas ? Tout au moins un résident à Phu-Dien et une délégation à Phu-Qui.

M. Marty, notre très distingué résident-maire de Vinh, s'attachant tout spécialement à sa nouvelle municipalité, néglige forcément le reste de la province, où on ne le voit d'ailleurs jamais. Une belle suggestion serait de lui laisser comme zone suburbaine toute

la région depuis le sông Ca jusqu'à Xa-Aam, Xa-Doai et Do-Cam ; Cua-Lo faisant inévitablement partie du domaine.

Phu-Diên deviendrait le siège d'une autre résidence et nous pourrions ainsi avoir un administrateur qui voudrait peut-être bien s'occuper de la région de Phu-Qui, Ké-Bon, de ses indigènes et de ses colons... Qu'en pensez-vous ? Bons, nous trouvons qu'un résident maire ne peut, surtout lorsqu'il n'est assisté que d'un adjoint stagiaire, s'occuper d'une province comme celle de Vinh et d'une municipalité comme Vinh, Truong-Thi, Bênhuy. Une partie de l'administration ne peut qu'en souffrir. D'ailleurs, voyez Tourane, Hanoï, Haïphong : la province qui les entoure est administrée séparément !

Dans sa lettre, M. Walthert pose la question de savoir si on veut entraver le développement de la région que MM. Châtel et Thibaudeau étaient décidés à pousser avec énergie. Moi, c'est mon avis et j'en juge ainsi d'après les apparences.

Pour tout le reste, M. Walthert a raison. Je connais la région, moi aussi, depuis longtemps et c'est piteux de la laisser dans pareil état ! C'est purement un abandon. Je ne sais si vous êtes monté jusqu'à Ké-Dinh. Si oui, vous avez vu le bac ? Ne vous rappelle-t-il pas certains ponts de la route de Thakhek, où, à l'arrière-saison, il faut juxtaposer de menus débris de planches pour pouvoir passer.

Triste, très triste, de délaisser ainsi une région aussi riche que celle-ci. Il est vrai qu'elle n'est pas aussi intéressante que le Kontum ! Elle n'a pas eu son affaire Mailhot...

Je ne continue pas. Je deviendrais méchant !

Il n'y a aucune entente préalable entre M. Walthert et moi mais je pense absolument comme lui et j'appuie sa plainte, comme sans doute le feront tous ceux du Phu-Qui, lorsqu'ils en auront connaissance ! Que l'on veuille bien, un peu, à Vinh, penser aussi à ceux de la brousse !

Veuillez agréer, cher Monsieur, etc.

A. M.

RACHAT DE LA PLANTATION MAROTTE PAR LE [GROUPE WALRHERT](#).

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 juillet 1928)

Publication de mariage. — Jeudi matin, à 8 heures, a été affichée au tableau de l'état civil de la mairie la publication de mariage de M. Hector Adolphe Auguste Marotte, retraité, avec M^{lle} Catherine Fourton, à Hanoï.

Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs souhaits de bonheur.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 août 1928)

Mariage. — Vient d'être célébré à Hanoï le mariage de mademoiselle Fourton avec monsieur Marotte, retraité de la Trésorerie :

Les époux avaient comme témoins : messieurs de Monpezat, délégué de l'Annam au conseil supérieur des colonies ; Le Bougnec, négociant ; Toussou, trésorier p. i. ; et Beau, chef de bureau aux Finances.

Cette cérémonie fut suivie d'un dîner dans un des salons de l'Hôtel de France où une table surabondamment garnie fut entourée de nombreux invités à la grande satisfaction du très sympathique M. Frégier, le grand maître Vatel hanoïen.

Nous adressons nos vœux de bonheur et nos plus sincères félicitations aux nouveaux époux. Nous y joignons nos souhaits de bon voyage et de bon séjour en France puisque nous apprenons en même temps le départ de madame et de monsieur Marotte le 20 courant par l'*André-Lebon*.

Venu dans la Colonie pour la première fois il y a quarante-deux ans, M. Marotte compte encore à son actif quelques années de séjour dans l'ancien Ouest-Africain et au Congo belge, alors État indépendant ; il a donc bien gagné le repos que le bénéfice d'un travail acharné lui permet de se procurer.

(*L'Avenir du Tonkin*, 7 août 1928)

Madame et monsieur Marotte, tenus par la date impérative d'un départ arrêté depuis quelques jours seulement, prient leurs amis et connaissances de bien vouloir les excuser de n'avoir pu leur faire leurs adieux.

Ils les prient ici d'agréer leurs vœux de bonne santé et de bon séjour dans la Colonie.

Hanoi

(*L'Avenir du Tonkin*, 4 mai 1929)

Deuil. — Madame veuve Edmond Marotte, née R. Valet¹, s'est pieusement éteinte le 28 février dernier, dans sa 87^e année à Fromentières (Marne).

Elle était la mère de M. Auguste Marotte, retraité de la Trésorerie de l'Indochine à Relizane (Algérie), qui a quitté la Colonie voici bientôt un an avec madame Auguste Marotte.

Nous leur adressons nos bien vives condoléances.

Hanoi

(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} octobre 1929)

Prochains retours. — On annonce le prochain retour de M^e Chrétien et celui de M^{me} et de M. Marotte, jadis planteur dans le Nord-Annam.

N^o 3490

(*Bulletin administratif du Laos*, 1931)

..... Article premier. — Il est donné acte à M. Hector, Adolphe, Auguste MAROTTE de sa renonciation aux demandes en concession des mines « Claudine », « Lucie » et « Laurent » en-registrées au commissariat du gouvernement à Thakhek le 28 octobre 1929 sous les numéros 271, 272 et 223.

¹ Valet, d'après registre matricule d'Auguste Marotte.

.....
Hanoï, le 16 juin 1931
RENÉ ROBIN.

(*L'Avenir du Tonkin*, 28 mars 1933)

Empoisonnement. — Une enquête est ouverte sur plainte de M. Marotte contre inconnu pour empoisonnement de ses chevaux.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} mai 1936)

Ceux qui nous quittent — Cet excellent homme, vieux Tonkinois, un ancien du corps expéditionnaire qu'est M. Marolle, retraité de la Trésorerie, et madame Marotte nous quittent aussi : c'est une physionomie bien sympathique qui va disparaître pour un temps très court.

Après quelques mois passés en France, M. et madame Marotte nous reviendront, et leurs nombreux amis seront heureux de les revoir.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 janvier 1937)

Le retour d'un ancien — Nous revoyons avec le plus vif plaisir parmi nous, M. Marotte, commis principal de 1^{re} cl. de la Trésorerie en retraite, et M^{me} Marotte qui reviennent d'un séjour de plusieurs mois en France.

C'est un ancien du corps expéditionnaire du Tonkin que nous comptons à nouveau parmi nous.

.....

LA FÊTE ANNUELLE DE L'[AMICALE DE L'EST](#)
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 novembre 1937)

membres du comité : M. Marotte

[CONSEIL FRANÇAIS DES INTÉRêTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DU TONKIN](#)
Année 1939
Liste décryptée des 3.051 des électeurs

878 Marotte Hector Adolphe Auguste Commis principal de la Trésorerie en retraite
71 ans 28, boulevard Gia-Long

LA MORT
de
MONSIEUR MAROTTE (HECTOR-ADOPHE-AUGUSTE)
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 février 1941)

C'est une belle figure que celle qui vient de disparaître.

Auguste Marotte est mort le lundi 11 février, à la clinique Saint-Paul, au crépuscule d'une belle journée ensoleillée du Tonkin.

Homme de devoir, homme de conscience, homme d'ordre, ce tenant de l'« aventure coloniale » s'en est allé l'âme en paix.

Que fut donc la vie d'Auguste Marotte ? Magnifique d'un bout à l'autre, tout simplement. Il naquit le 20 décembre 1867 en pays de Champagne à Épernay ; il meurt à Hanoï à 74 ans !

Ses premières études terminées, Auguste Marotte n'a qu'une hâte : tenter la grande aventure et il s'engage dans la Légion étrangère.

Dès lors va commencer pour lui la série des voyages et des campagnes. C'est l'époque des corps expéditionnaires ; il y en a pour Chandernagor, il y en a pour le Tonkin. Auguste Marotte sera du premier d'abord, du second ensuite, car la destinée prodigieuse de cet homme veut qu'il ne reste pas longtemps à la même place ; son désir ardent est de brûler les étapes, pour voir, pour connaître et — muni d'expérience — pour mieux servir — aussi totalisera-t-il bientôt sept campagnes.

Après le soldat qui a bien défendu la Patrie et son Empire, nous verrons le commerçant, le fonctionnaire, le colon, œuvrer avec activité, avec intelligence, souvent audace.

Ne fut-il pas le premier Français qui se risqua à établir des factoreries sur le fleuve Congo et ses affluents ?

Même manifestation d'un caractère en reprenant plus tard en Algérie.

Et voici qu'un beau jour, Auguste Marotte décide d'entrer dans l'administration : tant il est vrai que son destin lui assigne une vie changeante et mouvementée.

Il fera d'abord partie des Services civils de l'Indochine, et nous l'avons vu à la résidence supérieure, à Hadong, à Hung-Yén, ailleurs.

Plus tard c'est la Trésorerie générale de l'Indochine qui l'accueillera et qui le conservera jusqu'à l'heure de la retraite.

Entre-temps, il avait fait un court séjour au Jardin colonial de Nogent comme comptable.

Ayant ainsi bien servi l'administration, Auguste Marotte va se consacrer à la colonisation, dans la région la plus malsaine, la plus inhospitale : le Phu-Qui.

L'aventure suit son cours, elle ne rebutera pas le planteur... et pourtant, il y réussira grâce à sa persévérance, grâce à son acquit, grâce à cet esprit d'ordre, de méthode, de réflexion que nous avons toujours admiré en lui.

Ayant réussi, va-t-il se reposer ? Que non pas ; il s'installe à Hanoï pour y faire du commerce et nous avons tous connu la boulangerie à l'enseigne de « dame Marthe » où l'on mangeait du beau pain doré et des brioches à l'heure où certaines gourmandises étaient encore permises.

Il veut revoir la France : et le voilà qui s'embarque avec l'idée, peut-être, de ne plus revenir.

L'aventure, ce n'est pas en France qu'on la continue et qu'on la termine, mais bien à la colonie.

Et M. Auguste Marotte nous reviendra un jour souriant, aimable, une bonne pipe — son péché mignon — de merisier en main, pour travailler.

Cette fois, il va se lancer dans l'entreprise et, bientôt, il aura un toit coquet pour abriter sa verte vieillesse.

Tout en M. Auguste Marotte respirait la droiture, l'honnêteté, et il apparaissait aussi soigné de sa personne extérieure qu'il l'était dans ses sentiments. Son cœur était très grand : il aimait prêter aide aux rudes travailleurs comme lui et il a acquis, ce faisant, la reconnaissance de maints Annamites qui ont été douloureusement affectés de sa disparition. M. Duong-van-Dzi, par exemple, qui servit d'abord sous les ordres de M. Auguste Marotte, lequel le remarqua, l'encouragea, puis, finalement, le lança en lui permettant d'installer, route de Hué, la Boulangerie hanoïenne, aujourd'hui fort prospère.

Ce fier soldat qui avait vaillamment combattu eut l'honneur — douloureux certes — de donner l'un de ses fils à la Patrie en 1916 : le caporal du 7^e génie Marotte tomba face à l'ennemi à la côte 304.

Maintes fois, Auguste Marotte fut proposé pour la Légion d'honneur ; il avait, certes, quelques titres à y prétendre.

Les Anciens — les uns après les autres et à un rythme assez rapide s'en vont.

Auguste Marotte laisse l'exemple d'une vie probe, d'une vie de labeur, d'une vie honnête, d'une vie utile.

Il part avec la considération de tous, l'estime de ceux qui l'ont connu, l'amitié de ses intimes.

Inclinons-nous devant son cercueil : inclinons-nous aussi devant ceux et celle que sa mort plonge dans l'affliction et adressons leur une pensée émue et compatissante.

H. de M.
